

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 13 septembre 2022 à 20h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20220913-DM57-2022-09-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022

Date de la convocation : 06/09/2022

Date d'affichage : 06/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	23

L'an deux mille vingt deux, le treize septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/09/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc –Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - -

**Pouvoirs déposés :** M VOLLE Jean Marc donne pouvoir à M PADET René - Mme DURON Josette donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PONCET Marc

**Objet : Convention captage grenelle**

M. le Maire expose :

Les puits de Chassagny font l'objet d'une démarche de préservation du captage soutenue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne depuis 2015, pour améliorer la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates. Bien que des améliorations aient été constatées vis-à-vis des pratiques d'une majorité d'agriculteurs, des marges de progrès sont encore possibles. C'est pourquoi la commune s'est réengagée dans une nouvelle feuille de route à 6 ans 2019-2025 pour poursuivre les actions de préservation du captage.

Le bilan à mi-parcours de la démarche 2019-2022, a mis en évidence une dynamique de préservation efficace et reconnue de la part des acteurs du territoire. Il est important de poursuivre pour 3 ans la feuille de route pour atteindre les objectifs fixés. Les actions mises en œuvre sont de longue haleine, le fruit des efforts commence à se faire sentir avec une amélioration des nitrates sur le puit F2 le plus impactant.

Afin de poursuivre les efforts menés jusqu'ici, la Commune de Balbigny souhaite renouveler son engagement envers la préservation des puits de Chassagny par la mise en place de la seconde partie du contrat territorial avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui sera effectif à compter du 1/01/2023 jusqu'au 31/12/2025.

Les principales actions qui seront menées dans le cadre du futur contrat territorial sont les suivantes :

- 1) Connaître les pratiques des exploitations du territoire par des diagnostics d'exploitation

- 2) Accompagnement individuel des agriculteurs vers des changements de pratiques ou de systèmes en faveur de la qualité de l'eau
- 3) Accompagnement collectif en faveur de la qualité de l'eau, adaptation des systèmes au changement climatique et promotion de l'agriculture biologique.
- 4) Création et animation d'un groupe prairies
- 5) Animation et veille foncière sur l'aire de captage avec acquisition de parcelles à enjeux sur l'AAC
- 6) Aménagements et mise en défens des cours d'eau de l'AAC (action portée par le SMAELT dans le cadre de ses missions sur le territoire)
- 7) Accompagnement à la plantation et la gestion durable des haies
- 8) Communiquer et sensibiliser les acteurs du contrat
- 9) Animer le programme d'actions (action portée par Loire Forez Agglomération)
- 10) Suivre l'efficacité du plan d'action

La commune de Balbigny est le maître d'ouvrage principal du nouveau contrat et portera la plupart des actions identifiées précédemment. Il est proposé de présenter le nouveau contrat territorial auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une validation en septembre 2022. Il a été proposé que le Département de la Loire, la Communauté de Communes Forez Est, la Chambre d'Agriculture de la Loire restent signataires du second contrat territorial, aux côtés des maîtres d'ouvrages déjà identifiés à savoir la Commune de Balbigny, Loire Forez, le SMAELT (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loire Toranche).

M. le Maire rappelle le fonctionnement de la convention proposée.

Il commente la carte du captage projetée.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une surface couvrant plusieurs communes mais qui ne concerne que les puits de captage de BALBIGNY. Il informe que seule la ville de BALBIGNY abonde financièrement dans ce programme, aidée par divers partenaires comme l'agence de l'eau, le département et autres.

**Budget prévisionnel du contrat territorial 2023-2025 :**

Description des actions				Budget prévisionnel				Financiers et taux de financement							
N°	Actions	Porteur de l'action	sept-22	2023	2024	sept-25	Montant total des financements	Taux de financement attendu Agence de l'eau Loire Bretagne	Taux de financement attendu par le MAJAF (si PAEC)	Autofinancement Commune de Balbigny	Autre financeur SMALETT	Autre financeur / Co-financement 42° (sous réserve des appels à partenariats avec territoire)	Autre financeurs agricoles / fonds privés		
1	Connaître les pratiques des exploitants du territoire par des diagnostics d'exploitation	Commune de Balbigny	7 500 €	6 500 €	6 500 €	2 800 €	13 800 €	70%	9 700 €	30%	4 100 €				
2	Accompagnement individuel des agriculteurs aux changements de systèmes et de pratiques en faveur de la qualité de l'eau	Commune de Balbigny	7 500 €	11 500 €	12 800 €	31 500 €	31 500 €	50%	15 750 €	50%					
3	Accompagnement collectif en faveur de la qualité de l'eau, adaptation des systèmes au changement climatique et promotion de l'agriculture biologique (incluant les JADs)	Commune de Balbigny	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €	18 000 €	50%	9 000 €	50%	9 000 €				
4	Création et animation d'un groupe technique primes	Commune de Balbigny	3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €	9 000 €	50%	4 500 €	50%					
5	Animation, visé le foncier et acquisition de parcelles à enjeux sur l'AAC	Commune de Balbigny	7 200 €	7 200 €	7 200 €	21 600 €	21 600 €	50%	10 800 €	50%	10 800 €				
6	Aménagements et mise en œuvre des cours d'eau de l'AAC de Balbigny	SMALETT	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €	30%	9 000 €	20%	6 000 €		
7	Accompagnement à la planification et à la gestion durable des haies	Loire Forêt	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €				50%		
8	Communiquer et sensibiliser les acteurs du contrat agricole et non agricole	Commune de Balbigny	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	4 500 €	50%	2 250 €	25%	1 125 €				
9	Autisme programme d'actions	Loire Forêt	30 510 €	30 510 €	30 510 €	91 530 €	91 530 €	50%	45 765 €	25%	22 863 €				
10	Suivre l'efficacité du plan d'actions	Commune de Balbigny	5 789 €	5 789 €	5 789 €	17 367 €	17 367 €	50%	8 684 €	30%	5 210 €				
Total			77 510 €	84 318 €	84 318 €	246 037 €	246 037 €	52%	126 019 €	24%	47 718 €	16%	6 000 €	5%	7 500 €
Pour mémoire							Financements hors CT								
Pour information							Financements hors CT								

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité Approuve la nouvelle convention Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Le Maire,  
Gilles DUPIN,




Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 13/09/2022

